



Coemprunteur, divorce, menace de mort

Par **kalakala_old**, le **29/07/2007** à **17:42**

Je me suis porté Coemprunteur avec mon mari qui veut divorcer, pour racheter les parts des ses frères et soeurs pour la maison, où nous vivons, que ses parents lui ont fait en donation. Y-a-t-il un moyen de me contracter ou défaire de ce crédit. Je ne travaille pas.

D'autre part, mon mari veut la garde de notre fils, or cette maison est insalubre, moisissure aux murs et plafond, branchement des fils électriques aléatoire, on prend le jus dès qu'on touche les appareils ménagers, gongs des fenêtres cassés, évier posé sur des parpins, aucun rangement aménagé dans la maison, tout est encore dans des cartons alors que nous vivons là depuis 2004, murs se séparant en deux ainsi que sol, tuiles au dessus de la porte d'entrée mal assertie, risque de se les prendre sur la tête. Tant que je suis là je fais de mon mieux pour le confort de mon fils mais en mon absence que se passera-t-il s'il en obtient la garde. Mon mari me menace devant notre fils déjà perturbé, que s'il en obtient la garde et que le juge m'interdise de voir notre fils, qu'il me truciderait en précisant qu'il me trancherait la tête quitte à faire de la prison.

Que puis-je faire face à tout cela?

D'autre part, je sais qu'il à une maitresse, mais comment le prouver ? Facture téléphonique ?

Malgrés mes demandes, il se refuse à moi.

Merci pour vos réponses.